

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2009

Etaient présents ou représentés pour les différents collèges : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, MME RIGAL-CELLARD, MME BOULERIE, MME DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, MME SANGUIRGO, M. GIRON, M. M BAYE, MME VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, MME LE GARS, M. MARSAT, M. PERIZ, M. ORGOGOZO, M. BENOIT et M. REIFFERS.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15 en rappelant que le conseil d'administration, dont l'ordre du jour est financier, exige une condition de quorum « physique », qui est vérifiée ce jour.

Le Président note malgré tout l'absence régulière des représentants des collectivités territoriales.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 SEPTEMBRE 2009 ET DU 9 OCTOBRE 2009

Sous réserve des modifications qui seront apportées conformément aux demandes de Mme BOULERIE, M. GOZE, M. RICHARD, et le vice-président du conseil d'administration,

➡ le procès-verbal du 25 septembre 2009 est adopté à l'unanimité moins une voix.

Sous réserve des modifications demandées successivement par M. GOZE, M. GIRON, Mme BOULERIE, M. RICHARD, et M. LOQUAY,

➡ le procès-verbal du 9 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

II - LA DBM « AMORTISSEMENTS »

Mme DUPAU, agent comptable de l'université, présente sa dernière DBM au sein de l'université, puisque Monsieur le Président annonce qu'elle a été recrutée à l'agence régionale de la santé sur un poste d'agent comptable – chef des services financiers. Il la remercie à cette occasion pour la clarté pédagogique des explications dont elle a régulièrement fait bénéficier le conseil d'administration.

Mme DUPAU, en préambule de sa présentation de la DBM n° 3 - portant essentiellement sur les amortissements - indique qu'il n'y a pas de période plus ou moins favorable à ce travail de réajustement de la masse 40. Elle en précise la finalité : en contrepartie de la masse 40, diminuée en amortissement, l'établissement aura moins la

nécessité de « bloquer » des crédits pour réinvestir, mais pourra bénéficier d'une injection de crédits pour fonctionner.

Cette DBM porte le budget à 42 497 921,27 €, et la capacité d'autofinancement se trouve réinjectée en crédits de fonctionnement pour l'université. En cumulant la DBM de l'établissement et celle du SIGDU, l'opération s'élève à 763 116,35 €. Elle comporte, à côté de la régularisation de la charge des amortissements, des recettes nouvelles. Les recettes nouvelles sont essentiellement fléchées (subventions de la région pour des centres de recherche, bourses de mobilité..).

Le fonds de roulement n'évolue pas et s'élève, avec le SIGDU, à 13 713 383,84 €.

L'agent comptable rappelle que l'intégralité du fonds de roulement n'est pas ouvert au budget : il existe une « réserve comptable », mais qui s'amenuise et qui correspond seulement à cinq jours de fonctionnement de l'établissement.

M. RICHARD interroge sur le tableau des recettes nouvelles intitulé « état détaillé par nature de recettes » et note qu'il n'y a déjà plus de lisibilité par UFR sur cette question.

L'agent comptable rappelle qu'en 2009 les structures n'étaient pas en adéquation avec le fonctionnement des UFR : trois structures UB sont créées et à l'intérieur, les centres de responsabilités sont intitulés départements mais correspondent aux actuelles UFR. Par ailleurs, la DBM fait état du niveau « UB », comme habituellement.

➤ La DBM « établissement » est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

➤ La DBM du SIGDU est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

III - LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Le vice-président du conseil d'administration rappelle que la procédure budgétaire nouvelle, adoptée en juin 2008, consiste en un débat d'orientation budgétaire qui constitue le premier acte du vote du budget en fixant les grandes masses et les objectifs du prochain budget.

Le document préparatoire est classique : il fait état des recettes attendues, des dépenses et des conditions de l'équilibre.

➤ **Pour les recettes**, même si le ministère a annoncé une augmentation de la subvention, la prudence a conduit à maintenir la prévision en conformité par rapport à l'année précédente. Le budget est par ailleurs établi par rapport à une baisse des effectifs. Cette tendance est aujourd'hui confirmée par la Cellule des études et de la prospective par rapport au nombre des inscriptions à la même époque de l'année en 2008, mais d'une part les primo-entrants sont en augmentation, et d'autre part, les opérations d'inscription ne sont pas terminées.

Ont été également prises en considération les conséquences de la réforme des tarifs CLES/CLUB, ainsi que la conjoncture économique nationale qui a dicté de limiter la prévision des revenus de perception de la taxe d'apprentissage.

Il est précisé par Mme LENOIR, nouvelle responsable des services financiers, que le budget initial 2010 n'intègre pas, à la différence du budget initial 2009, les avances sur report.

➤ **Pour les dépenses**, les dépenses en personnels sont les plus importantes et le vice-président du conseil d'administration exprime la nécessité de poursuivre l'effort de maîtrise des heures complémentaires – particulièrement vis-à-vis de l'IUT, du DEFLE ou de l'IJBA, structures avec lesquelles s'est amorcé un débat. Une enveloppe de crédits en

personnels sera par contre éventuellement mobilisée pour renforcer au besoin des ressources en personnels et accompagner la mise en place de la réforme interne.

Il faut soutenir les efforts également sur les frais de missions, selon les nouvelles règles votées en conseil d'administration, les frais de réception et les dépenses d'énergie.

Pour l'immobilier, les dépenses ont déjà commencé, au travers des travaux de mise en sécurité, mais une rallonge de crédits du CPER se précise, de l'ordre de 300 000 € à la suite de la rencontre du vice-président du conseil d'administration et du responsable du Rectorat.

Les budgets de fonctionnement des UFR seront maintenus par rapport à 2009 et feront l'objet de rencontres, comme avec toutes les composantes, dès la semaine prochaine.

Monsieur le Président précise que Bordeaux 3 ne peut pas attendre que l'opération Campus se mette en place, ce qui explique la programmation des travaux dans le budget 2010.

Pour la nouvelle responsable des services financiers, le dialogue avec les composantes devra être inversé, dès l'an prochain, afin d'affiner l'expression des besoins et la prévision des recettes sur le terrain avant l'élaboration du budget global.

Pour les recettes, le plan réussite en licence augmente considérablement le budget d'année en année. Par contre, les financements de la région sont prévus à la baisse du fait d'un titrage massif en 2009. Ils feront l'objet de reports. Et pour les investissements, à côté de la subvention du ministère, il est dégagé 580 000 € sur le contrat quadriennal.

Concernant les UFR, le maintien des allocations est réalisé hors avances sur reports. Mme LENOIR estime en effet que cette pratique est à revoir, notamment dans la perspective de l'accès aux RCE.

Du point de vue des dépenses, elle précise que l'estimation des charges a été actualisée pour l'établissement en fonction des augmentations régulières du coût des fluides ou du papier.

Dans un souci de sincérité et en application d'un principe de prudence qui s'impose pour la prévision de recette, le « réalisé » du budget, à travers le compte financier disponible (2008) a été pris en compte. Ce compte financier révélant une exécution nettement en baisse par rapport aux prévisions, les prévisions 2010 sont donc en augmentation par rapport au réalisé de l'établissement.

M. JOLY attire par contre l'attention sur le différentiel entre prévisions.

Le secrétaire général précise que la masse salariale prévisionnelle 2010 prévoit 3 millions de marge par rapport au réalisé. Elle comprend les salaires et les charges payés sur le budget de l'université ainsi que les heures complémentaires.

M. RICHARD s'étonne du manque de précision de la prévision.

Mme LENOIR cite l'exemple du projet Raudin, comme exemple de donnée pouvant modifier la prévision initiale dans la mesure où ce projet comporte 80 % de rémunération. Autant les heures des maquettes sont exploitables, autant les financements liés à la recherche ne peuvent pas anticipés.

Le vice-président du conseil d'administration indique que le parti-pris au niveau des grandes masses a été d'inscrire 57 % des heures du plan licence en masse 30 « Salaires ».

Mme DUPAU, au nom de ses anciennes fonctions financières, rappelle pour le budget 2009 que 12 millions avaient été ouverts du fait de la nouveauté du dispositif et du manque de données concernant les modalités d'exécution des crédits du Plan Licence.

M. GOZE demande si on ne risque pas de « bloquer » le fonctionnement.

Le secrétaire général relativise ce risque, du fait des 10,5 millions de crédits ouverts en masse 30 au budget. Il insiste en outre sur le travail fait pour arriver à projeter précisément la masse salariale. Cette projection sur la base de neuf mois d'exécution permet un contrôle complémentaire par rapport aux crédits initialement ouverts. Cette maîtrise de l'évolution de la masse salariale permet aussi un contrôle d'opportunité sur les recrutements contractuels.

M. RICHARD demande de préciser la compensation pour emplois manquants, car il est fait état d'une somme de l'ordre de 900 000 € d'une part et de 2 millions d'autre part.

M. le Président qualifie cette dotation d'« aveu » du ministère : il manque 42 emplois à l'université. Il précise que la compensation correspond à l'équivalent de 10 mois de salaires « chargés » d'un poste de catégorie C.

Mme DUPAU précise que les sommes supérieures à 900 000 doivent financer essentiellement les charges liées aux chargés de cours.

Mme RIGAL-CELLARD revient sur la remise en question des avances sur reports. Elle estime que c'est une souplesse de fonctionnement indispensable.

Mme LENOIR rappelle que l'an passé, 13 millions d'euros ont été reportés.

M. PEBARTHE demande une précision fine de l'exécution des heures complémentaires de l'an passé, du fait des conditions spécifiques de fonctionnement de l'année 2009. Ce serait un tour de force en 2008/2009 de réaliser des heures complémentaires, et il serait scandaleux d'en constater le versement sur la base d'attestation de directeurs d'UFR soumis à des pressions particulières. Le ministère a par ailleurs affiché que désormais une heure de TP sera équivalente à une heure de TD. Comment, dans ces conditions (la mesure représente 2000 postes au niveau national), maintenir le souhait d'une maîtrise des heures, notamment à l'IUT ? Il souhaite une forme de transparence sur le calcul des heures complémentaires par les UFR. Il attire par ailleurs l'attention sur la mécanique implacable, que l'on dénonce par ailleurs, du recours accru à l'emploi contractuel, qui commence pour les BIATOS, se poursuivra pour l'enseignement, et contribuera à détruire le service public. M. PEBARTHE poursuit sur la volonté de réduire les frais de réception, volonté qui, face à la gabegie au niveau de l'Etat, est à relativiser : il s'agit d'assurer les missions et le contrat quadriennal de l'université.

M. le Président assure que dès que les données seront disponibles, les heures complémentaires feront l'objet d'une analyse très précise – en dehors des données personnelles s'entend. Il note que quatre structures ont par contre peu souffert des conditions de l'année passée : l'IUT, l'EGID, l'IJBA et le DEFLE.

M. GOZE y ajoute l'aménagement. Il rappelle d'ailleurs que les formations professionnalisées sont forcément consommatrices d'heures du fait du recours à des professionnels ou des collègues extérieurs, dans la mesure où il faut organiser la pluridisciplinarité.

Mme BOULERIE regrette la contrainte du recrutement de contractuels BIATOS pour la réforme interne. Il est très problématique d'afficher un tel objectif à travers le débat d'orientation budgétaire. La liste PAR se trouve en porte à faux par rapport à cet affichage.

En outre, il faudrait voir préciser quels types de postes et quels niveaux de recrutement seraient envisagés. Elle reprend la contradiction de l'enjeu de maîtrise des heures tout en assurant le plan réussir en licence. Ne vaut-il pas mieux déclarer que l'on ne peut pas maîtriser les heures complémentaires dans les conditions actuelles ? Elle est d'accord pour réduire les frais de réception, mais que représente la volonté de réduire les missions ? S'agit-il de limiter la visibilité et la dimension internationale de Bordeaux 3, à travers les déplacements de ses personnels à l'étranger ? Elle demande si la campagne de sensibilisation pour la maîtrise de l'énergie, fort louable, a été budgétisée, si, du moins, il s'agit d'organiser réellement l'action à travers la communication et la formation de tous. Encore faudra-t-il également en mesurer les résultats une fois définis les objectifs (une baisse de 10 %, 20 % ?).

M. le Président précise que la compensation TP/TD correspondra à un versement de 42 millions d'euros alors qu'il en coûterait 60 aux universités selon la CPU (Conférence des Présidents d'Universités). Les chiffres de la dotation ne seront connus qu'en janvier. Pour les CDD, il rappelle qu'il ne viendrait à l'idée de personne de développer la précarité à Bordeaux 3. Mais, à côté du combat syndical, le seul levier possible est le recrutement contractuel car celui des emplois n'existe pas. En outre, il s'agit d'une possibilité, en cas de constat d'un grave manquement, pour mettre en place la réforme interne. Sur la question des frais de réception, il préconise une exemplarité des fonctionnaires même si elle est absente du plus haut niveau de l'Etat. Nous sommes comptables des deniers publics, et l'exemplarité de nos comportements est en soi un acte politique. La convivialité des réceptions n'en souffrira pas et il vaut mieux se centrer sur la mission de l'université : avoir des étudiants dans les formations plutôt que des réceptions fournies. Cela nous rendra d'autant plus crédibles dans nos demandes de subventions.

M. GOZE signale, pour la campagne de maîtrise de l'énergie, que l'ADEME fournit du matériel (autocollants, affiches). Les bâtiments ayant été construits au milieu des années 60, il souhaite savoir si, dans le cadre du plan Campus, des mesures de mise aux normes thermiques ont été prévues ?

M. le Président évoque le vote d'une convention cadre avant le relais du plan Campus avec l'association Habitat, Santé, Environnement qui sera présentée à la fin de la séance.

Le vice-président du conseil d'administration souscrit aux propos du Président et signale la remise en circulation du véhicule que l'université possède en pleine propriété et qui ne coûte rien, en comparaison des 638 euros mensuels de location du véhicule de prestige, qui a été restitué. Pour les heures complémentaires, il indique que maîtriser ne veut pas dire diminuer mais identifier la dépense. Tout comme pour les missions, les frais de bouche ou les dépenses énergétiques, il faut mener une opération vérité.

Mme DINCLAUX rappelle les conditions d'organisation des programmes nationaux des formations de l'IUT. Il ne faudrait pas que le contrat d'objectif et de moyens voté avant la nouvelle réglementation sur les heures TP/TD soit impacté négativement. Les sections d'apprentissage seraient susceptibles par contre de bénéficier d'une compensation assurée par la région.

M. RICHARD souhaite que l'orientation budgétaire développe un vrai débat. Il faut faire savoir que l'équipe au sens large voyage en 2^{ème} classe. Pour les heures complémentaires il souhaite la vigilance de la présidence vis-à-vis de certaines demandes de collègues estimant avoir été empêchés d'enseigner. Pour autant, ce sont des heures qu'ils n'ont pas faites. Monsieur RICHARD, par ailleurs, déclare qu'il ne votera pas un texte où l'université « entend recruter.. » des personnels contractuels ce qui évoque un aspect volontariste. **Il souhaite que l'université exprime cette modalité sous forme de contrainte.**

Monsieur le Président est favorable à cette modification.

Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire rappelle en outre que l'augmentation des heures complémentaires se réalisera éventuellement à la suite du débat en conseil des études et de la vie universitaire et en conseil d'administration sur l'organisation de l'encadrement dans le cadre du plan réussir en licence. Il s'agit de trouver un point d'équilibre et également d'engager les crédits d'investissement d'une façon plus importante, avec un plan TICE notamment.

M. GOZE partage le point de vue de M. RICHARD sur le paiement des heures complémentaires, qui doivent être effectuées pour être payées. Pour la vente du véhicule, le coût d'entretien doit être pris en compte. Pour les contractuels, il souhaite lui aussi que la fonction publique ne soit pas trop entamée dans les années qui viennent. Mais il est surtout choqué par les modalités des contrats (de septembre à juin) : comment les personnes concernées peuvent-elles se projeter dans ces conditions ?

Le vice-président du conseil d'administration indique que la Safrane a été remise en état pour 1 200 euros, soit deux mois de frais de location de la 607.

Le secrétaire général rappelle les conditions juridiques du recrutement, mais il indique aussi que l'établissement a mis en place une rotation des contractuels sur les supports vacants, afin de s'engager sur un recrutement en année pleine.

M. PEBARTHE distingue les heures de collègues extérieurs pour réaliser notre offre de formation et celles réalisées en interne. Ces dernières devraient être soumises à un plafond : les enseignements chercheurs doivent pouvoir faire de la recherche. L'excès d'heures complémentaires révèle avant tout un manque de poste. Pour sa part, il estime que le souci excessif de maîtrise des frais de fonctionnement contribue à afficher l'université comme un coût qu'il s'agit en permanence de réduire, alors qu'il faut aussi démontrer ce que l'on apporte à la collectivité. Les intentions sont bonnes mais il reste à prouver qu'afficher notre pauvreté sera un moyen d'obtenir des crédits supplémentaires

M. JOLY souhaite que l'on réfléchisse à l'équipement mobilier et immobilier lié aux besoins de la réforme interne. Il note les efforts faits en faveur des contractuels, concernant le régime des congés ou l'aide sociale. Il reste à se pencher sur l'éventuel paiement des heures supplémentaires.

Monsieur le Président annonce la prochaine convocation de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non-Titulaires pour évoquer les différents sujets relatifs aux contractuels. Leurs propositions seront soumises au CA.

M. POLI, à la suite du rappel du secrétaire général, souhaite qu'il soit rappelé aux chefs de service que ce ne sont pas eux qui recrutent : ils ne sont pas des patrons d'entreprise. Il indique que Toulouse 2 réussit effectivement à payer des primes aux contractuels. A Bordeaux 3, dans le cadre de la campagne de proposition de gratification de l'implication ou de la charge de travail particulière des personnels, l'on devrait, par exemple, pouvoir prendre en compte les personnels contractuels.

➡ Le débat d'orientation budgétaire sous forme corrigée est adopté à l'unanimité.

La lettre de cadrage sera adressée à tous les personnels de l'établissement, dans le souci d'impliquer chacun sur les questions liées à la gestion budgétaire de l'université.

IV - LES STRUCTURES BUDGETAIRES 2010

Le vice-président du conseil d'administration rappelle que la structure budgétaire 2009 avait validé certaines modifications liées au projet de réforme interne, avant le rejet du vote des statuts des UFR.

Il apparaît nécessaire d'intervenir une nouvelle fois sur ces structures budgétaires des UFR pour présenter simplement en trois rubriques leurs postes de dépenses (service général, dépenses pédagogiques des filières généralistes et dépenses pédagogiques des filières professionnelles).

Par ailleurs, un calendrier spécifique de mise en route est proposé, en adéquation avec la mise en place des structures administratives au 1^{er} septembre, après l'élection des Directeurs des trois futures UFR.

La nouvelle responsable des services financiers présente la structure budgétaire complète de Bordeaux 3, en précisant que celle-ci comporte toujours 21 UB. Elle signale les quelques demandes de modification de CR émanant des composantes, notamment des instituts, du fait d'actions terminées par exemple.

Le vice-président du conseil d'administration précise que les directeurs d'UFR dans le cadre d'une réunion plénière et la commission des moyens sont également intervenus sur les modifications des structures budgétaires des UFR.

Mme LENOIR rappelle les deux phases de mise en place des CR des UFR – maintien des structures par département jusqu'au 31 août 2010, structures nouvelles au 1^{er} septembre 2010. **La transition sera facilitée par les codes analytiques et la gestion des crédits spécifiques par conventions.** Ces modalités sont préférables à la gestion par sous CR, qui n'offre pas de visibilité au niveau des services financiers.

M. RICHARD demande des précisions sur les CR contractuels ou non permanents.

Le secrétaire général rappelle qu'il existait un CR intitulé contractuels permanents dans la mesure où ils intervenaient sur des missions de type permanent à l'université, mais le cadre juridique rend impropre cette appellation. Des crédits de suppléance auraient pu rester en CR de dépenses contractuelles non permanentes mais ils représentent une dépense résiduelle. De ce fait, les crédits sont gérés, en pratique, uniformément.

M. LOQUAY dénonce, à travers les nouvelles structures budgétaires proposées pour les UFR un schéma formel, qui crée des rubriques inutiles. Elles répondent à un souhait gestionnaire de simplification. Il lui semble paradoxal qu'il existe un CR pour une revue alors que l'on supprime des CR dans des départements. De la même façon, on crée un sous-CR plan réussite en licence alors qu'il va disparaître, mais on ne donne pas d'existence aux départements alors qu'ils vont perdurer. Pourtant, il lui paraît indispensable de donner d'abord aux départements les moyens de fonctionner et l'UFR trouvera ensuite les moyens de s'organiser. Un tel schéma, s'il avait existé précédemment, aurait compromis l'existence même de l'ISIC, car elle annonce la mort, selon lui, de la capacité d'initiative des équipes. M. LOQUAY préfère, dans ces conditions, en rester au système actuel en activant le CR service général ou bien que l'on mette en avant les projets de filières – dont, dans ce cadre, le plan réussite en licence. Ces nouvelles structures représentent une pure logique administrative. Elles sont mauvaises et prématurées : il souhaite qu'elles se fondent sur les logiques partagées et que l'organisation remonte d'un débat interne aux futures UFR.

M. GOZE reprend à l'identique les analyses de M. LOQUAY : les initiatives et les projets sont toujours venus des départements. L'expérience passée montre donc qu'il s'agit d'une réforme dogmatique, basée sur le concept d'uniformité. C'est sur la base d'un respect des départements que le projet de réforme s'est mis en place, mais cette proposition de nouveau fonctionnement budgétaire montre que ce contrat est rompu : malgré ce qu'il avait été dit, les moyens ne sont pas garantis et le niveau des départements n'est pas respecté.

Le vice-président du conseil d'administration démontre que la structure n'est pas administrative puisque les plus gros CR correspondent aux missions pédagogiques des UFR. En outre, si chacune des UFR actuelles devient un département avec CR ou sous-CR, les UFR deviendront un simple conglomerat agréant plus ou moins ces entités administratives.

M. LOQUAY estime que le schéma des UFR peut se constituer selon une vision fédéraliste.

Mais le vice-président rappelle que seule l'UFR Sciences Sociales et Communication s'est constituée sur la base d'un engagement volontaire « par consentement mutuel ».

M. GOZE répond précisément qu'ils étaient d'accord pour s'associer mais dans le respect des départements.

Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire reprend le raisonnement des détracteurs : faut-il développer jusqu'à 15 voire 28 départements, selon l'organisation des diplômes ? Cette posture de défiance compromet l'existence même des trois UFR. Elles n'existeront pas dans ces conditions, elles ne seront ni fédératives ni consensuelles. L'indépendance financière correspond en réalité à un schéma sécessionniste.

C'est bien parce qu'il n'existait pas jusqu'ici de débat financier en UFR que l'on recherche à travers de nouvelles structures et un nouveau fonctionnement à leur donner les moyens de le construire, sur la base des projets de chacun.

M. PEBARTHE souligne que la finalité de la réforme a toujours fluctué : elle était administrative, ou pédagogique, ou liée au PRES... Dans tous les cas, la situation de l'UFR Sciences Sociales et Communication ne peut pas être généralisée. Il confirme en effet que le déficit quasi-total d'information dans les UFR est à corriger. Mais la question préalable est sans doute la question des moyens de fonctionnement des UFR : a-t-on les moyens de faire fonctionner les UFR et les départements ? Par ailleurs, pourquoi faire des UFR si tout doit être délégué aux départements ?

M. GOZE requalifie la « défiance » évoquée en « prudence ». La souplesse de gestion particulièrement a permis de faire apparaître certaines formations considérées comme les fleurons de l'université. Or, ces succès sont remis en cause, et le seront peut-être également par la future organisation des locaux.

M. LOQUAY précise que ce qu'il défend, c'est une marge de manœuvre. Il ne revendique pas une organisation administrative propre dans les départements. Mais il signale que les UFR ne seront plus des « unités de formations » malgré l'intitulé.

M. le Président ne comprend pas en quoi cette structure financière empêchera les initiatives de certaines filières.

Il propose un affichage des crédits de la taxe d'apprentissage de chaque filière si cela peut assurer la visibilité des financeurs.

M. GOZE souhaite également que la structure budgétaire isole la dimension « expertise » qui assure leur fonctionnement : le fonctionnement des ateliers permet l'apprentissage du métier par les étudiants tout en couvrant leurs dépenses de formation.

M. JOLY rappelle que le CR est le bon niveau de suivi des crédits. Ceux-ci doivent traduire des volumes de dépense conséquents.

M. le Président rappelle qu'il peut déléguer sa signature jusqu'au sous-CR.

Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire souligne que le responsable financier se situera au niveau de l'UB et assurera le suivi financier à ce niveau. Le caractère unitaire de l'UFR est traduit par ce schéma financier. Le débat budgétaire s'y développera à ce niveau. La complexité pédagogique pourra ainsi fonctionner plus aisément dans un système globalisé plus souple. Les départements continueront d'exister, à l'université comme à l'extérieur.

M. GOZE exprime la crainte que la toute petite équipe de l'aménagement ne représente pas grand-chose dans la future UFR, du fait notamment du faible nombre d'enseignants de ce département en lien avec l'importance des chargés de cours. Ils peuvent être balayés par de grosses structures au sein des UFR.

M. le Président rappelle que les Directeurs des départements sont membres de droit des conseils d'UFR.

Mme LENOIR indique que les composantes seront les mieux placées pour définir les codes analytiques.

M. JOLY insiste sur le fait que l'approche analytique est une approche du suivi des crédits. Il trouve donc qu'il y a peu de CR dans les nouvelles UFR pour ce qui est de la gestion au quotidien. Le risque existe que les responsables demandent parallèlement aux gestionnaires des suivis « excel ».

Mme DINCLAUX s'étonne que les conseils d'instituts ne s'expriment pas sur les structures budgétaires alors que les crédits pédagogiques n'apparaissent plus dans les départements.

Mme LENOIR rappelle les impératifs du calendrier de l'adoption.

Mme DUPAU confirme qu'il faut une UB identifiée pour le prochain CFA de l'IUT.

Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire estime que l'intérêt général est défendu par l'équipe présidentielle à tout propos : les décisions de redéploiement des postes en témoignent.

M. LOQUAY estime que l'intérêt général de l'université s'incarne dans sa possibilité d'évolution, formule à laquelle tout le monde se rallie.

M. le Président propose au vote les structures budgétaires 2010 en ajoutant des CR « taxe d'apprentissage » pour la géographie, l'aménagement et l'information-communication. Il rappelle que la distinction filières professionnelles et généralistes est une demande issue de la réunion des directeurs des UFR.

L'équipe présidentielle s'engage s'il y a lieu à rouvrir le débat concernant les structures budgétaires après évaluation de cette expérimentation 2010.

Le vice-président du conseil d'administration déclare qu'il ne participe pas au vote sur ces nouvelles structures amendées : il estime que le développement du suivi particulier de la taxe d'apprentissage va à l'encontre de la légitimité des futurs conseils pour voter l'utilisation des crédits.

➡ ***Les structures budgétaires sont votées à l'unanimité moins une abstention et deux votes contre.***

V - QUESTIONS DIVERSES

M. JOLY présente une **convention cadre avec l'association Habitat, Santé, Environnement**. Le secrétaire général précise que cette convention porte sur deux dimensions : une dimension « formation continue » sur la bonne pratique des produits d'entretien et une dimension « accompagnement » dans le cadre du marché public portant sur l'achat des produits d'entretien.

M. RIBEYRE approuve les objectifs de sensibilisation collective aux questions de développement durable.

M. le Président met ce projet en regard de l'opération globale de communication autour de l'agenda 21 et de la politique énergétique évoquée par Mme BOULERIE

Il reconnaît une erreur de timing puisque le comité Hygiène et sécurité n'a pas été questionné sur cette convention.

➡ ***A l'exclusion de quatre abstentions exprimées sur ce motif, la convention reçoit un vote majoritaire.***

Monsieur le Président lève la séance à 13 H 10.

Le Président

Patrice BRUN